

VOËT (*Johannis*)

Commentarius ad Pandectas.

Référence : 542

1723 Hagæ.Comitum, Apud Abrahamum de Hondt, 1723.

Commentaire : 2 volumes in-folio (33,5 cm x 20,5 cm), veau brun (reliure de 'l'époque), dos à nerfs orné, pièce de titre rouge, tranches dorées, titre à l'encre rouge et noire, ex-libris manuscrit sur la première garde de J. Beeckinan[?], texte en latin sur deux colonnes, [20]-974-[62] ; 1180-[68] pages (complet). Frottements à la reliure, coiffes accidentées, 4 mors fendus (de 2 cm à 7 cm), quelques mouillures. Quatrième édition. Jean Voët ou Johannes Voet, (1647-1713), est un juriste néerlandais en droit civil et canon, l'un des plus grands juristes de l'Usus modernus pandectarum aux Pays-Bas et fréquemment rattaché à l'humanisme juridique. Son plus célèbre ouvrage est son Commentaire sur les Pandectes, fort estimé et plusieurs fois réédité. Bien qu'il montre des signes d'humanisme juridique, il peut également être considéré comme une forme néerlandaise d'usus modernus pandectarum. Traduit en allemand au xixe siècle, il constitue encore aujourd'hui une source importante de la loi sud-africaine. Voët souhaitait réunir la théorie et la pratique des droits romain et moderne. Contrairement à l'humanisme juridique, il ambitionnait d'expliquer le droit et non de se livrer à une critique philologique des textes. Au lieu de problématiser la genèse du corpus iuris civilis, il l'acceptait fondamentalement comme simple texte légal. Agréable exemplaire.

Année

1723

Prix : **300,00 €**

Cet article vous est proposé par :

Pages Anciennes

pagesanciennes75@gmail.com

Tél. 06 12 27 58 70

66, rue du Cardinal-Lemoine

75005 Paris

France

<https://v5.livre-rare-book.net/fr/livres/31031349-542>